

SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

~~~~~

Date de convocation : 06 juillet 2010

L'an deux mille dix, le six juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude Fournet, Maire.

Madame Béatrice Rochaix est nommée secrétaire de séance.

Tous les conseillers en exercice sont présents.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée par 13 voix et 1 abstention, Lucien Gollé regrettant que le compte-rendu ne fasse pas état de son désaccord à propos du départ de l'animatrice scolaire alors qu'elle a donné toute satisfaction, ainsi que son point de vue négatif sur ce type de contrat.

## **Solidarité aux communes du Var**

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire informe d'un message de l'Association des Maires du Var pour un appel à don, après les violentes intempéries qui se sont abattues sur plusieurs communes du département en juin dernier, causant d'importants dégâts.

Après un échange de vues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer un montant de 1.000 € en solidarité aux communes et populations sinistrées.

## **1/ Devis travaux poste de relevage Chapelus**

Après avoir étudié différentes solutions techniques et pris la décision de procéder aux travaux nécessaires de remise en état du poste de relevage des eaux usées situé près du camping, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur du devis soumis par l'entreprise Michelier d'un montant de 17 580 € HT.

Un courrier sera envoyé à l'entreprise Véolia pour l'informer de la réalisation de ces travaux, et examiner avec elle les incidences éventuelles sur le contrat d'entretien.

## **2/ Devis changement porte bâtiment scolaire (sur table)**

Le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement d'une porte de classe par une porte adaptée répondant aux normes de sécurité, et en partie vitrée.

Après examen de 2 devis, il est décidé à l'unanimité de privilégier le devis de l'entreprise FAÏN, de Nyons, mais de la solliciter pour re-présenter sa proposition avec une couleur de porte verte.

## **3/ Avenant Convention ACFI (Inspecteur des actions de prévention hygiène et sécurité et conditions de travail des agents communaux)**

La première mission a permis de dresser un rapport des éléments à modifier.

Un avenant doit être apporté à la convention initiale, pour permettre un contrôle de l'inspecteur et le bilan des modifications effectuées par la commune, qui sera facturé 292 €.

Accord à l'unanimité pour que le Maire signe cet avenant.

#### **4/ Abonnements eau et assainissement camping et gîtes**

Il s'agit de se mettre en conformité avec les textes en vigueur découlant de la loi sur l'eau de 1992 en déterminant notamment le nombre d'abonnements auxquels doivent être assujetties les structures type immeuble collectif, camping, gîte.

Sur la commune de Venterol, sont concernés le camping situé à Novézan et plusieurs gîtes.

Pour le camping, il est décidé de comptabiliser 14 abonnements correspondant aux différents points d'eau existants dans l'enceinte du camping.

Pour les gîtes, il sera compté autant d'abonnement que de gîtes.

Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

##### Camping :

- abonnement assainissement : 45,60 €
- abonnement eau : 64,80 €

Lucien Gollé exprime son désaccord avec cette mesure en contestant son caractère obligatoire et en précisant qu'elle n'est pas appliquée dans les communes environnantes.

Le Conseil Municipal se prononce à 8 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

##### Gîte :

- abonnement assainissement : 22,80 €, soit 50% du tarif de base appliqué au camping.
- Abonnement eau : 32.40 €, soit 50% du tarif de base appliqué au camping.

Le Conseil Municipal se prononce à 7 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

#### **5/ Demande de raccordement électrique**

Il s'agit d'une demande de raccordement au réseau pour Mr et Mme LABONDE.

La part communale de ces travaux s'élève à 2 463,77 €. Les pétitionnaires se sont engagés par convention à financer ce montant.

Adopté à l'unanimité.

#### **6/ Circulation rue de la Pousterle**

Le Conseil Municipal est informé des difficultés ponctuelles de circulation ou de stationnement dans cette rue. Compte-tenu de la configuration du village, et de la nécessité de faciliter la totalité des accès, il semble difficile d'envisager une solution technique satisfaisante.

Le projet de modification ou de circulation à sens unique est abandonné.

#### **7/ Dossiers en cours**

Des informations sont communiquées sur l'état d'avancement de différents dossiers.

S'agissant de l'étude engagée avec l'Agence Cap Terre sur les aménagements du village, Dominique Jouve communique des informations suite à une récente réunion de travail entre

l'Agence et la Commission en charge de ce dossier. Par ailleurs, Mme Le Maire confirme la délégation à Dominique Jouve pour conduire ce dossier.

CLSH : un bilan chiffré est présenté pour l'année écoulée. La tarification actuelle est maintenue pour l'année prochaine.

Concernant les projets de travaux tels qu'ils ont été définis par le Conseil Municipal et soumis à la dotation cantonale, ceux-ci feront l'objet d'un ultime examen lors d'une réunion cantonale programmée en septembre. La municipalité sera alors fixée sur le nombre et les montants de subventions accordées.

D'autre part, le Sous-préfet sera interpellé quant à la DGE qui n'a pas été attribuée sur le canton pour 2010.

Le Conseil Général sera également sollicité pour l'octroi d'une aide éventuelle sur des travaux relatifs à l'eau et l'assainissement.

Les travaux de voirie financés par le FDAC auront lieu à partir de mi- juillet et devraient être réalisés avant la rentrée des classes.

Le recrutement d'un agent polyvalent affecté à l'école communale, sous contrat aidé, a été effectué. Sur 13 candidatures, 7 personnes ont été reçues. La personne choisie prendra son poste fin août.

Questions diverses :

Un point a été fait sur : les travaux de raccordement d'eau et d'assainissement du quartier de la gare, l'emplacement provisoire sur la voie publique attribué au Café de la poste et la redevance dont il devra s'acquitter, le sentier de randonnée proposé à la CCVE, les travaux de nettoyage à prévoir sur la route de la Combe de Sauve, le projet de ZPPAUP, la voie à créer quartier des Estangs, la location du logement Duplan en donnant la priorité aux candidats résidant déjà à Venterol.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 7 septembre à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.